

Je soutiens l'Hôpital Tenon



Entreprise / Raison sociale : _____

Code APE/Siret : _____

Mme Mr Mr et Mme _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Je fais un don d'un montant de :

50€ 80€ 150 € 200€ 500€ Autre : _____

Je souhaite soutenir :

- L'amélioration de la qualité de vie des patients hospitalisés
- L'acquisition d'équipements médicaux de pointe
- Les programmes de recherche innovants
- Autre : _____

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de **l'Hôpital Tenon**
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement : « **087 - Don Hôpital Tenon** »

Virement de France et de l'étranger

Code Banque
10071

Code Guichet
75300

N° de Compte
30002004228

Clé R.I.B
28

Titulaire du compte
Régie Hôpital Tenon

IBAN
FR76 1007 1753 0030 0020 0422 828

BIC
TRPUFRP1

Date : __ / __ / ____

Signature (obligatoire) :

Merci de signer et renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque ou ordre de virement à :
Hôpital Tenon – Direction du Mécénat – Secrétariat de Direction

4 rue de la Chine - 75020 Paris

Tél : 01 42 17 60 31

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital Tenon est habilité à recevoir des dons et des legs.

En tant que donateur particulier, si vous êtes imposable en France, en soutenant notre hôpital, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (Ex. : votre don de 100€ ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale).

Si vous représentez une entreprise mécène, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60% du montant de son don, limité à 0,5% du chiffre d'affaire de l'entreprise (Ex. : votre don de 5000€ ne vous coûte réellement que 2000€ après déduction fiscale). Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez, en vous adressant par écrit à l'Hôpital Tenon, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservées à l'usage exclusif de l'Hôpital Tenon (AP-HP).



T E N O N

MERCI DE VOTRE GENEROSITE !

ASSISTANCE
PUBLIQUE HÔPITAUX
DE PARIS



www.aphp.fr